

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 17 mai 2013			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre	TAILLARDAT Denis BROCHEC Christian	
PRESENTS (conseillers)	TEYSSIER Jean-Pierre DUBOURG Marie-Jeanne FOUQUESOLLE Patricia	LESCOMBE Solange DUBUFFET Christiane PERUCH Franck	MONJALET Vincent EXPERT Robert MAZET Mylène
ABSENT EXCUSE	FRITSCH Marie-Christine		
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	MAZET Mylène		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 12/04/2013)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1/ Création de 2 postes ATSEM à 25h :

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes.

Suite à la réforme des rythmes scolaires mis en place à compter de septembre 2013, il convient de modifier le temps de travail des deux ATSEM actuellement en poste à l'école. En effet, afin d'assurer la charge de travail supplémentaire principalement occasionnée par le mercredi matin, leur temps de travail hebdomadaire doit être augmenté de 23 h à 25h par semaine.

Du fait des procédures administratives auprès du Centre de Gestion 47, la création de poste doit passer en Comité Technique Paritaire, puis faire l'objet d'une déclaration de Vacance d'Emploi de deux mois, il convient de prendre la délibération au plus tôt afin de respecter les délais légaux et être opérationnel au 1^{er} septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer deux emplois d'ATSEM de 1^{ère} classe, à 25H00 par semaine à compter du 01/09/2013.

2/ Création de poste Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 23h30 :

Toujours, suite à la réforme des rythmes scolaires, il convient de modifier le temps de travail hebdomadaire de Mme MONTAGNE qui passerait de 22h à 23h30 par semaine.

De plus, de par son ancienneté, la commune à la possibilité de faire passer à Mme Montagne le grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à 23 H 30 par semaine à compter du 01/09/2013,
- adopte le tableau des emplois titulaires ci-dessous :

	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Principal 2 ^{ème} classe	C	4	3	
Adjoint 1 ^{ère} classe	C	1	1	1
Adjoint 2 ^{ème} classe	C	1	1	
FILIERES SOCIAL				
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	2	2	2
TOTAL		10	9	4

3/ Adhésion commune de Boussès au Syndicat EAU 47 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 5211-18 et L 5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation ;

Vu la délibération du 18 septembre 2012 par laquelle la commune de BOUSSÈS a acté le souhait d'adhérer au Syndicat Départemental EAU 47 afin de bénéficier de l'expertise, de l'appui technique et administratif dudit syndicat.

Considérant que le Syndicat EAU 47 a consulté la Commune par courrier en date du 8 mars 2013 ;

Qu'il convient de délibérer sur le principe de cette adhésion.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- donner son accord pour l'adhésion de la commune de BOUSSES au Syndicat Départemental EAU 47
- donner pouvoir au Maire pour signer la présente délibération.

4/ Acte d'engagement SIG EAU 47 :

Le Syndicat Départemental EAU 47 s'est associé avec le CDG 47 afin de déployer un outil mutualisé de SIG (Système d'Information Géographique). Cette plate-forme hébergera un ensemble d'informations géographiques consultables par nos services.

EAU 47 souhaite mettre à notre disposition des données cartographiques concernant les réseaux suivants :

- Adduction en eau potable (AEP) : cartographie des réseaux et des différents ouvrages qui les composent (canalisation, vannes...);
- Assainissement collectif (EU, EP) : cartographie des réseaux et des différents ouvrages qui les composent (canalisation, regards...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'engagement par lequel la commune s'engage à respecter les conditions d'utilisations des données numérisées relatives aux réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement collectif édictées par EAU 47.

5/ Enquête publique PLU :

Suite à l'avis favorable des services de l'Etat concernant le PLU de la commune de LAUZUN, le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à procéder à l'ouverture d'une enquête publique visant à recueillir l'avis de la population.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1, L 123-10, et R 123-19 indiquant que l'enquête publique se déroulera dans les formes prévues par les articles R 123-7 à R123-23 du code de l'environnement:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une enquête publique du 03/06/2013 au 05/07/2013 sur les dispositions du projet de plan local d'urbanisme arrêté dans les conditions des articles R 123-7 à R123-23 du code de l'environnement.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout acte en rapport avec l'affaire.

6/ Questions diverses :

M. le Maire informe les élus :

- Conseil Municipal Enfant** : M. le Maire organise une journée vélos le 21/06/2013 avec les élèves de CE2, CM1 et CM2. Ils partiront à la découverte de leur commune au travers des chemins communaux et partageront un pique-nique préparé par les cantinières de l'école.
- Syndicat d'Aménagement des berges du Dropt**, M. BROCHEC expose le projet de fusion entre le Syndicat D'Aménagement du Dropt d'Eymet et le Syndicat D'Aménagement du Dropt de Montségur. Le Conseil évoque les avantages et les inconvénients à cette fusion et décide de porter cette décision à l'ordre du jour du prochain Conseil,
- Crèche Miramont** : Les enfants Lauzunais sont acceptés mais non prioritaires. Si la commune conventionne, alors les enfants auront le même rang de priorité qu'un enfant Miramontais, par contre la commune s'engage à participer financièrement au déficit de fonctionnement constaté. Pour l'année 2013, cette participation est de 2.21 € TTC par heure de présence par enfants, sachant que ce montant est révisé chaque année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et face aux sommes pouvant être engagées, décide de ne pas conventionner.
- Chemin rural Village de Queyssel** : M. le Maire a reçu en mairie un courrier de M. et Mme WALKER, par lequel ces derniers souhaitent savoir s'ils peuvent acquérir le tronçon de chemin communal qui passent entre leurs parcelles n° 992 et 993 d'un côté et les parcelles n° 995 et 994 de l'autre. Il ne paraît pas opportun de se séparer de chemins communaux mais plutôt de prévoir leur entretien.

- e- **Bilan Hussards** : M. BARJOU présente un compte rendu des différentes manifestations organisées à l'occasion de la venue des Hussards de Lauzun qui fut encore une fois une grande réussite, et pose la question de la pérennité qui doit être donné à ce Rendez-vous Historique pour LAUZUN. Après leur première venue en 2009, ce deuxième séjour des anciens du 5ème Hussard a permis de fortifier le fil qui relie cette unité à l'histoire du village. Les conférences du samedi après-midi et l'exposition au château des dix panneaux expliquant l'histoire de ce corps d'armée ont ainsi illustré le lien avec le second Duc de Lauzun et la Guerre d'Indépendance américaine. La partie plus festive a également été une totale réussite, notamment le repas de clôture sous la halle autour d'un cochon grillé qui a enchanté les quelques 250 convives. Ce qui n'aurait pu être possible sans l'équipe de bénévoles mobilisée depuis le jeudi. Avec leur hébergement au château de Lauquerie, leur repas officiel au Lion d'Or et leur présence sur le marché, les quelque 60 participants ont permis d'animer notre village en ce long week-end de l'Ascension. En espérant d'autres prolongements puisque, lors de leur assemblée générale, les Hussards ont évoqué la possibilité de doter la commune de différents trophées et souvenirs qui pourraient permettre la création d'un petit musée.

- f- **Info planning chantier Lac** : M. le Maire a le plaisir d'informer les élus que les travaux du LAC ont repris le 21/05/2013 et qu'ils devraient être terminés au plus tard mi-juin.

- g- **Info station-service** : Le permis de construire est finalisé pour acceptation en Préfecture, la commission de sécurité et d'accessibilité a émis un avis favorable. La station-service devrait voir le jour dans les mois qui viennent et être mise en service avant la fin de l'année 2013,

- h- **Info bornes d'hygiène canine** : des distributeurs de sacs à destination des déjections canines ont été installés au square de la place des Droits de l'Enfant, ainsi qu'aux abords du lac et du château. Beaucoup de retours positifs de la part des usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

